LE COMPTOIR AUTOMOBILES

AUTOMOBILE
INDÉPENDANCE
OPPORTUNITÉ

PASSION
EXPERTISE
LIBERTÉ

RECRUTEMENT NATIONAL

PARTENAIRES COMMERCIAUX INDÉPENDANTS (H/F)

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ DANS L'AUTOMOBILE, EN TOUTE AUTONOMIE

Vous aimez l'automobile, le contact humain et la négociation ?
Rejoignez Le Comptoir Automobiles, un réseau dédié à l'accompagnement de la vente et de la recherche de véhicules d'occasion entre particuliers. Développez votre propre activité en bénéficiant d'une enseigne, d'outils professionnels et d'un accompagnement pratique à la demande.

VOS AVANTAGES EN REJOIGNANT LE RÉSEAU

- Vous exercez en tant qu'indépendant, à votre rythme.
- Vous développez votre propre portefeuille de clients et de véhicules.
- Vous facturez 100 % de vos honoraires, sans commission prélevée par le réseau.
- Vous bénéficiez de l'utilisation de l'enseigne et des supports Le Comptoir Automobiles.

DES OUTILS PROFESSIONNELS À VOTRE DISPOSITION

- Accès à l'espace PRO Le Comptoir Automobiles : gestion des clients et véhicules, mandats, documents, relances et suivi commercial.
- Préparation et diffusion de vos annonces sur plusieurs plateformes.
- Référencement sur les supports du réseau selon les possibilités disponibles.
- Appui pratique et accompagnement à la demande.

VOS MISSIONS PRINCIPALES

- Développer votre réseau local
- Prospecter des vendeurs et des acheteurs
- Préparer les dossiers et les mandats
- Rédiger et diffuser des annonces
- Organiser les visites
- Accompagner les transactions entre particuliers

VOTRE STATUT ET VOTRE RÉMUNÉRATION

- Vous exercez sous votre propre SIRET (micro-entreprise, entreprise individuelle ou société).
- Vous conservez 100 % des honoraires de vos prestations.
- Licence du réseau : 150 € par mois.
- Aucun horaire imposé ni objectif minimum.

OPPORTUNITÉS PARTOUT EN FRANCE

Votre zone d'activité est étudiée ensemble, sans promesse d'exclusivité territoriale.

Rejoignez un réseau automobile et développez votre entreprise à votre rythme.

CANDIDATURE ET INFORMATIONS :
www.lecomptoirautomobiles.fr

LE COMPTOIR AUTOMOBILES

Devenir partenaire indépendant

Les étapes pour exercer sous votre propre SIRET

01 Présentez votre candidature

Indiquez votre secteur et parlez-nous de votre projet. La candidature et les échanges sont gratuits. Les débutants motivés sont les bienvenus. Nous étudions votre secteur ensemble, sans exclusivité territoriale garantie.

02 Préparez votre dossier professionnel

Pour démarrer, vous devez disposer de votre propre entreprise et de son numéro SIRET. Vous pouvez exercer en micro-entreprise (auto-entrepreneur), en entreprise individuelle au régime réel ou en société. Remettez au réseau un justificatif d'immatriculation à jour et une attestation de responsabilité civile professionnelle adaptée à votre activité.

03 Signez le contrat avec le réseau

Vous recevez le contrat de licence et de partenariat et ses annexes avant de vous engager. Votre entreprise et Le Comptoir Automobiles le signent. Il est conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut y mettre fin par écrit avec un préavis de 30 jours, sous réserve des conditions du contrat.

04 Signez ensuite vos mandats avec vos clients

Pour chaque vente ou recherche, votre entreprise signe le mandat avec le client. Vous convenez avec lui de vos honoraires et facturez en votre nom. L'espace PRO vous aide à suivre vos dossiers et à préparer les annonces que vous publiez sur les plateformes de votre choix.

150 € par mois • LICENCE DU RÉSEAU

La licence est due même sans vente. Le premier mois est facturé intégralement à 150 €, dès l'activation des accès, sans prorata, quelle que soit la date d'activation dans le mois. Les frais de diffusion externes restent à votre charge.

Vos honoraires constituent votre chiffre d'affaires. Votre revenu dépend des frais, charges et impôts à déduire, ainsi que du coût de la licence.

Demandeur d'emploi ? Des aides pour vous lancer

Selon votre situation, deux options peuvent vous permettre de démarrer votre activité indépendante :

ARCE : un capital pour démarrer. Percevez une partie de vos droits au chômage sous forme de capital, versé en deux fois, sous conditions. Le bénéfice de l'ACRE est notamment nécessaire.

Ou maintien de l'ARE : des allocations pendant votre activité. Continuez à percevoir tout ou partie de vos allocations chômage, selon vos revenus, vos droits restants et les règles applicables.

ACRE : des cotisations réduites au démarrage. Cette réduction temporaire de certaines cotisations sociales peut s'appliquer avec l'une ou l'autre option, sous conditions.

Ces aides ne sont pas automatiques et leur attribution n'est pas garantie par le réseau. Avant de créer votre activité, faites le point avec France Travail et l'Urssaf sur votre éligibilité, les démarches et les délais.

Salarié ? Développez une activité complémentaire

Vous pouvez, en principe, créer une micro-entreprise en parallèle de votre emploi dans le secteur privé pour générer un complément de revenus. Exercez en dehors de vos heures de travail, sans concurrencer votre employeur et dans le respect de votre obligation de loyauté. Vérifiez les clauses de votre contrat et les règles de cumul applicables avant de vous lancer. Les revenus dépendent de votre activité et ne sont pas garantis.

CANDIDATURE ET INFORMATIONS

www.lecomptoirautomobiles.fr